

Cours - La V^{ème} République : cadre institutionnel, vie politique, défis européens [CA, v1.0]

Table des matières

1. Les fondements institutionnels de la vie politique.....	1
1.1. La constitution du 4 octobre 1958 modifiée en 1962 : un nouvel équilibre des pouvoirs.....	1
1.2. Les partis politiques : une distribution bipolaire.....	3
2. Les grandes phases de la vie politique depuis 1958 : de l'empire colonial à l'Union européenne.....	6
2.1. Majorités présidentielle et parlementaire coïncident à Droite (1958-1981)	7
2.2. Alternances et cohabitations (depuis 1981).....	8

Index des illustrations

Illustration 1: Schéma de la Constitution de la V ^{ème} République en 2002-2004.....	2
Illustration 2: Les partis politiques en France, 1945-2005.....	4
Illustration 3: Personnalités et courants du PS (quotidien Le Monde, juin 2007).....	6
Illustration 4: Les gouvernements français, 1958-2002.....	7

1. Les fondements institutionnels

1.1. La constitution du 4 octobre 1958 modifiée en 1962 : un nouvel équilibre des pouvoirs

- Devant les risques de guerre civile qu'aurait pu entraîner la révolte des partisans de l'Algérie française en métropole comme en Algérie, les hommes politiques influents de la IV^{ème} République décident de faire appel au général [Charles de Gaulle](#) (1890-1970) pour dénouer la [crise de mai 1958](#). Ce dernier constitue un gouvernement (il est donc le dernier président du conseil de la IV^{ème} République), obtient les pleins pouvoirs de l'assemblée et fait rédiger une [nouvelle constitution](#) par [Michel Debré](#) ([chronologie](#)) approuvée par le [référendum du 28 septembre 1958](#) par 79 % des Français malgré l'opposition des partis politiques ([François Mitterrand](#) dénoncera en 1964 [Le Coup d'Etat permanent](#)) et proclamée le [4 octobre 1958](#).

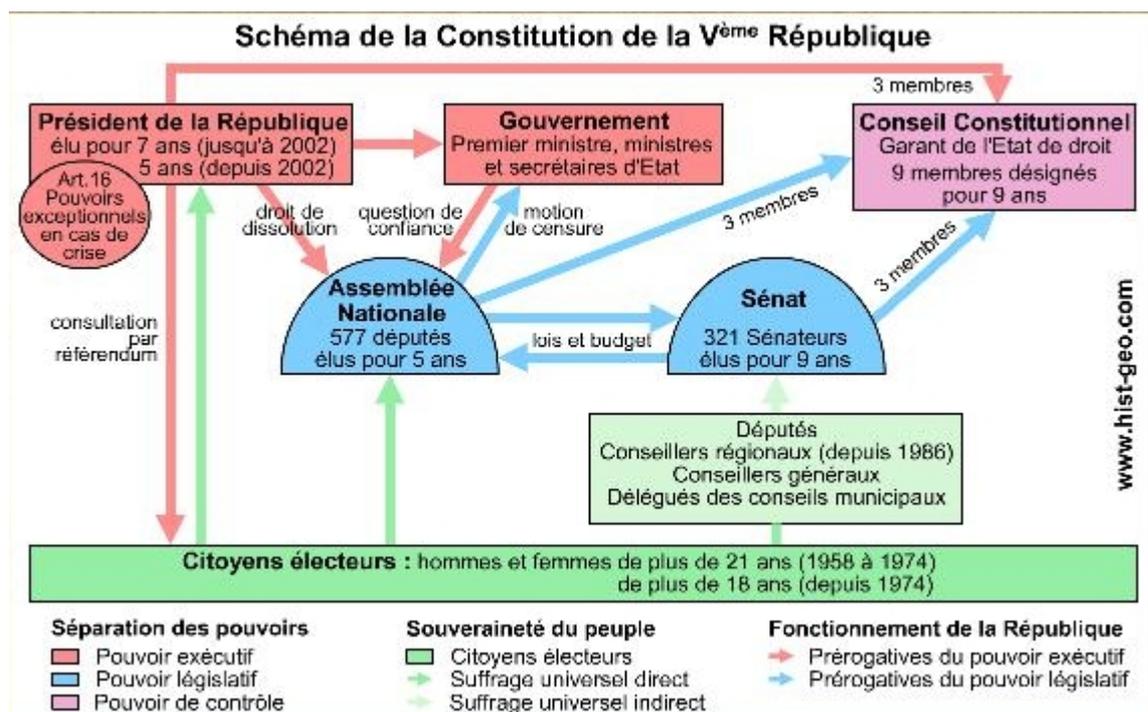


Illustration 1: Schéma de la Constitution de la V^{ème} République en 2002-2004

Schéma de la constitution de la V^{ème} République entre 2002 et 2004 (). Attention ! : changement en 2002 pour le mandat du président et depuis 2004 en ce qui concerne le Sénat. Pour le fonctionnement des institutions, ; étapes d'élaboration d'une loi. A titre de comparaison, voir **impérativement** le schéma de la Constitution de la IV^{ème} République.

- Le principe est celui de la séparation des trois pouvoirs. L'objectif assigné par Montesquieu (1689-1755) à cette théorie est d'aboutir à l'équilibre des différents pouvoirs : « Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ».
- Le pouvoir exécutif : il est assuré par le **président de la république** dont le rôle est considérablement accru, surtout avec la réforme constitutionnelle de novembre 1962 voulue par De Gaulle, qui le fait élire pour 7 ans au suffrage universel direct¹ avec des modalités particulières au second tour. Il s'agit donc d'un régime présidentiel (comme aux Etats-Unis et par opposition au régime parlementaire comme au Royaume-Uni) souhaité ardemment par De Gaulle opposé au « régime des partis ». Il dispose des pouvoirs traditionnels des présidents des III^{ème} et IV^{ème} Républiques auxquels ont été ajoutés : le pouvoir de présider le conseil des ministres (article 9) ; le pouvoir de soumettre à référendum un projet de loi sur des sujets limités ; les pleins pouvoirs en cas de situation exceptionnelle (art. 16).
- La pratique du pouvoir de De Gaulle a instauré une tradition faisant de la politique étrangère et de la défense nationale (le président est chef des armées) un « domaine réservé » de l'Elysée (plans et présentation des lieux de pouvoir à Paris).
- Le premier ministre (à l'hôtel Matignon), chef du gouvernement, choisi par le

1 En 1958, De Gaulle avait été élu pour sept ans par ~ 81 000 grands électeurs : députés, sénateurs, conseillers généraux et représentants des conseils municipaux.

président, voit son rôle diminuer mais « il conduit et détermine la politique de la nation ».

- Le pouvoir législatif est détenu par deux assemblées (système [bicaméral](#)) : l'[assemblée nationale](#) (au [palais Bourbon](#)) dont les députés sont élus pour 5 ans selon un mode de scrutin variable (liste ou uninominal). Ce mode de scrutin a souvent été modifié (plus ou moins de proportionnalité suivant les intérêts dominants) ; le [sénat](#) (au [palais du Luxembourg](#)) dont, jusqu'en 2004, les membres étaient élus pour 9 ans au suffrage universel indirect et renouvelables par tiers tous les trois ans ; à partir de 2008 (réforme de 2003), les 343 sénateurs sont élus pour une durée de 6 ans au suffrage universel indirect par 150 000 grands électeurs (des représentants des conseils municipaux, les conseillers généraux, les conseillers régionaux et les députés) avec renouvellement par moitié tous les 3 ans à partir de 2011. Députés et sénateurs peuvent proposer des lois, voter la loi et l'amender (c'est-à-dire la modifier) ; mais dans la réalité leurs pouvoirs législatifs se trouvent limités : le gouvernement dispose d'un arsenal de procédures légales pour faire passer ses projets avant ceux des parlementaires (comme, par exemple, avec le fameux [article 49.3](#) qui permet au gouvernement d'imposer l'adoption d'un texte par l'Assemblée, immédiatement et sans vote).
- En ce qui concerne le pouvoir juridique, le [conseil constitutionnel](#) est le gardien de la constitution vérifiant son respect par les lois.

1.2. Les partis politiques : une distribution bipolaire

développe en insistant sur le côté anti-immigrés et sur les questions sécuritaires et anti-européennes.

- La droite gaulliste : ce parti va porter au cours de la période différents sigles («Union pour la Nouvelle République» de 1958 à 1968 = [UNR](#) ; «Union pour la défense de la République» puis «Union des Démocrates pour la République» = [UDR](#) ; «Rassemblement Pour la République» en 1976 = [RPR](#)) ; «l'Union pour la majorité présidentielle» puis «Union pour un mouvement populaire» ([UMP](#)) en 2002. Ce parti insiste sur la « grandeur nationale ». Du point de vue européen (Communauté économique européenne¹ à 6 du Traité de Rome de mars 1957), il est pour « l'Europe des patries » et contre « l'Europe supranationale » (c'est-à-dire fédérale). En accord avec le principe d'indépendance nationale, le parti gaulliste est volontier anti-américain (même si la France reste alliée des Etats-Unis) et dirigiste d'un point de vue économique. Il est conservateur socialement même s'il existe un « gaullisme social » (participation des salariés).
- La droite libérale (~ centre-droit) : va se grouper en 1978 dans l'Union pour la démocratie française ([UDF](#)) ; Mouvement démocrate ([MoDem](#)) de [François Bayrou](#) en 2007 ; elle insiste sur le libéralisme politique et surtout économique et défend vigoureusement la construction européenne.
- La Section française de l'Internationale ouvrière ([SFIO](#)) devient le parti socialiste ([PS](#)) en 1969 et va devenir à partir de 1977 le premier parti de France sous l'impulsion de [François Mitterrand](#). Le PS est divisé en courants. L'[atlantisme](#) et la question européenne le rapprochent de la droite libérale mais il s'en sépare sur les questions sociales, économiques et scolaires.

1 Excellente [chronologie](#).



- Le Parti communiste français ([PCF](#)) par contre, va connaître un déclin électoral quasi-continu (alors qu'il représentait encore 25 % des électeurs dans les années 1960). Après des années de « centralisme démocratique » (c'est-à-dire de direction autoritaire par le secrétaire général), il va tenter tardivement (années 1990) de se rénover en éliminant peu à peu les séquelles de son caractère stalinien. La chute de l'URSS a accentué son affaiblissement. Les questions économiques et sociales le rapprochent du PS mais il en diffère à propos des questions européennes et de l'interventionnisme étatique. Il est très anti-américain.
- L'extrême gauche : est importante médiatiquement au cours des années 1968-1974 (mouvements maoïstes des étudiants) ; elle est devenue marginale jusqu'à un renouveau récent : «Nouveau Parti anticapitaliste» ([NPA](#)) d'[Olivier Besancenot](#) en 2009.

2. Les grandes phases de la vie politique depuis 1958 : de l'empire colonial à l'Union européenne

- Bonne [chronologie des gouvernements](#) des IV^{ème} et V^{ème} Républiques.

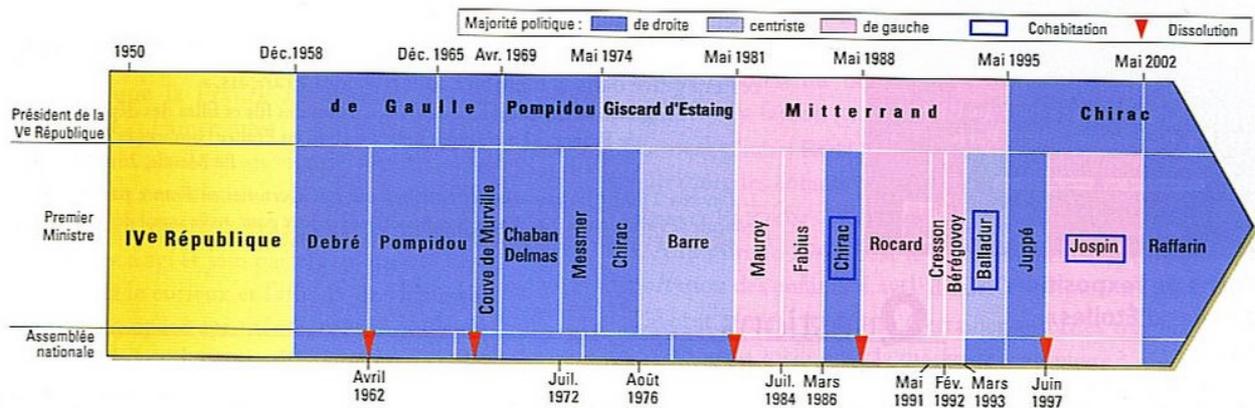


Illustration 4: Les gouvernements français, 1958-2002

2.1. Majorités présidentielle et parlementaire coïncident à Droite (1958-1981)

- Le **gaullisme présidentiel** : le général De Gaulle est élu en 1958 et réélu en 1965 président ; il se constitue un domaine réservé - défense et politique étrangère - et laisse ses premiers ministres - [Michel Debré](#), [Georges Pompidou](#) puis [Maurice Couve de Murville](#) - gouverner la France.
- La **décolonisation** est achevée avec l'indépendance de l'Afrique noire à partir de 1960 et celle de l'Algérie en 1962 (accords d'Evian).
- Le **dirigisme économique** est renforcé avec l'aménagement du territoire, la planification indicative devenu « une ardente obligation », la réalisation de grands projets (Zones d'industrialisation prioritaire de Dunkerque et Fos...).
- La politique étrangère se fait moins atlantiste (De Gaulle conteste l'hégémonie américaine et retire la France de l'OTAN en 1966) et moins européenne (deux refus français à la demande d'adhésion britannique à la CEE et refus de toute supranationalité européenne). La France se dote d'une force de dissuasion nucléaire.
- Mais l'opinion se lasse ; l'opposition de gauche se réorganise et la révolte étudiante et sociale de [mai 1968](#), terminée par les **Accords de Grenelle** négociés par le premier ministre [Georges Pompidou](#), provoque [l'échec du référendum de 1969 sur la régionalisation](#) et la démission du président qui se considère désavoué par les Français.
- Le président Georges Pompidou (1969-1974) poursuit une politique gaulliste avec ses premiers ministres [Jacques Chaban-Delmas](#) (gaullisme social avec le discours projet de « [nouvelle société](#) » du 16 septembre 1969 pour une société « prospère, jeune, généreuse et libérée ») puis [Pierre Messmer](#) (plus conservateur) tout en élargissant sa majorité vers le centre et en acceptant après référendum l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne (CEE) en 1973.
- L'élection de [Valéry Giscard d'Estaing](#) (droite libérale) en 1974 (mort de maladie de Georges Pompidou) marque un glissement de l'opinion vers le centre ; sous les ministères de [Jacques Chirac](#) puis de [Raymond Barre](#), des lois abaissent la majorité électorale à 18 ans, autorisent [l'interruption volontaire de grossesse](#) ou avortement (IVG, 1975), le [divorce par consentement mutuel](#) (1975), démocratisent le collège ([réforme Haby](#) du « collège unique » pour tous, 1975) ; mais le ralentissement économique lié aux chocs pétroliers provoque

chômage et inflation.

- « **L'Union de la gauche** » est créée en 1972 (PC, PS, radicaux de gauche), avec un programme commun, et progresse aux élections de 1977 et 1978 ce qui laisse entrevoir l'alternance.

2.2. Alternances et cohabitations (depuis 1981)

- [François Mitterrand](#), premier secrétaire du PS, est élu en mai 1981 président face à [Valéry Giscard d'Estaing](#) ; Il dissout l'assemblée et obtient une majorité de socialistes que soutiennent le PCF et les radicaux de gauche. Il s'agit de « changer la vie » des Français. C'est d'abord « l'Etat de grâce » : une série de lois est votée sur le relèvement des prestations sociales, les 39 heures, la retraite à 60 ans, la suppression de la peine de mort (1981), les nationalisations, la décentralisation... mais les déséquilibres financiers budgétaires et le déficit de la balance des paiements conduisent à des dévaluations et à « une politique de rigueur » dès 1983. Les gouvernements de [Pierre Mauroy](#) puis [Laurent Fabius](#) (juillet 1984) sont donc condamnés à une gestion prudente, réformiste et moderniste mais ils se heurtent à des difficultés (hausse du chômage, [manifestations des défenseurs de «l'école libre»](#) privée en 1984...) ; la droite progresse ; le PCF prend ses distances.
- La droite l'emporte aux élections de 1986 et le [RPR Jacques Chirac](#) constitue le premier ministère de cohabitation qui conduit une politique libérale de privatisations interrompues par le Krach boursier de 1987.
- François Mitterrand est réélu en 1988 sur le thème de « la France unie » face à Jacques Chirac. Le socialiste [Michel Rocard](#) gouverne jusqu'en 1991 de manière pragmatique ; on lui doit le règlement de la [question calédonienne](#) par référendum, la loi sur le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ; [Edith Cresson](#) exerce le plus court ministère de la V^{ème} (mai 1991-avril 1992) en tant que première femme premier ministre. Le 7 février 1992 est signé le [Traité de Maastricht](#) instituant l'Union européenne. Son successeur [Pierre Bérégovoy](#) (1993) doit faire face à une nouvelle poussée de chômage et aux déficits publics. La classe politique est éclaboussée par la révélation « des affaires » (corruption et financement frauduleux des partis politiques).
- La droite obtient une majorité écrasante aux Législatives de 1993 et [Edouard Balladur](#) (RPR) constitue un ministère de cohabitation qui reprend la politique de 1986 (privatisations) mais il se heurte aux manifestations (notamment de l'école laïque contre la [loi Bayrou](#)). En 1995, Jacques Chirac l'emporte sur [Lionel Jospin](#) (PS) à la présidentielle. Avec les mouvements sociaux de 1995 (sur les retraites) et l'impopolarité grandissante du premier ministre [Alain Juppé](#), il dissout l'assemblée (1997) et nomme Jospin premier ministre après la victoire de « la gauche plurielle ». L'élection présidentielle de 2002, marquée par la poussée du Front national ([Jean-Marie Le Pen](#) est présent au second tour), s'achève par la victoire de Jacques Chirac (82 %). En mai 2007, [Nicolas Sarkozy](#) (UMP) l'emporte sur [Ségolène Royal](#) (PS) par 53 %.
- Cette dernière phase de la V^{ème} république aura donc montré que les institutions de cette république étaient suffisamment souples pour permettre l'alternance et la cohabitation.